



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. : 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 10 février 2012

N° 443

Établissements

La certification répond à d'autres logiques que l'évaluation externe

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent faire procéder à une évaluation externe de leurs activités et de la qualité de leurs prestations par un organisme habilité par l'Anesm⁽¹⁾. Or, certains établissements ont organisé des démarches qualité et obtenu une certification de la part d'organismes indépendants (par exemple le groupe Afnor). Ainsi, une certification dispense-t-elle les établissements d'une évaluation externe ?

La loi HPST⁽²⁾ du 21 juillet 2009 prévoit que la certification soit prise en compte dans le cadre de l'évaluation externe, mais un décret devait en préciser les conditions. C'est chose faite avec un décret publié au *Journal officiel* du 31 janvier 2012.

En l'occurrence, l'organisme qui attribue la certification devra être accrédité. Par ailleurs, cet organisme certificateur devra faire une demande de reconnaissance de son référentiel de certification auprès de l'Anesm et, à cet effet, remplir un tableau de correspondance.

Ainsi, certaines certifications seront bien prises en compte au titre de l'évaluation externe, sans qu'il puisse y avoir de correspondance complète entre la procédure de certification et l'évaluation externe. « *La prise en compte de la certification, précise TSA-quotidien, ne dispense donc pas l'établissement de l'obligation de faire procéder à l'évaluation externe* »⁽³⁾. En effet, explique *TSA-quotidien*, les deux démarches ne relèvent pas totalement de la même logique : « *À l'origine, la certification servait surtout d'argument commercial (...) alors que l'évaluation vise à améliorer le fonctionnement de la structure* ». Une évaluation externe aboutit à des propositions et/ou des préconisations – ce n'est pas l'objectif que vise la certification.

Dans tous les cas, les établissements qui cherchent à obtenir une certification doivent choisir leur organisme certificateur en tenant compte des avantages (ou des contraintes) pour l'évaluation externe.



Gérontologie

Réforme de la dépendance : on attendra ! À défaut, la prévention...

La réforme du financement de la dépendance devait être l'un des grands chantiers du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Ce ne sont pas les rapports et les concertations publiques qui ont manqué, mais toujours est-il que la



⁽¹⁾ – Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Le CÉAS est lui-même habilité à effectuer des évaluations externes.

⁽²⁾ – Loi « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST).

⁽³⁾ – <http://www.tsa-quotidien.fr/>

réforme est reportée à des jours meilleurs. Officiellement, c'est à cause de la crise financière...

Pour occuper le terrain, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, se lance sur le champ de la prévention. C'est désormais le grand axe de travail du Gouvernement concernant les personnes âgées.

Première mesure : la création d'un Comité de coordination de la politique de prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées. Selon la ministre, il y a aujourd'hui « *un déficit de gouvernance* ». Les actions de prévention sont surtout mises en œuvre au niveau local et il y aurait à construire un cadre stratégique national, tout en améliorant la coordination entre les différents acteurs.

Autre mesure : l'amélioration du repérage de la perte d'autonomie. Pour la ministre, il s'agit de mieux cibler les populations fragiles présentant un risque plus élevé de perte d'autonomie. Un expert est chargé d'étudier les publics concernés, mais aussi les moments charnières.

Enfin, la ministre souhaite permettre aux personnes âgées de « *libérer leur parole* » et de s'exprimer sur leurs besoins, peut-être sur le modèle des « tables de concertation » déjà mises en place au Québec.

Tout cela nous rassure, vraiment ! Roselyne Bachelot-Narquin n'a plus à s'occuper de la réforme du financement de la dépendance, mais elle a su rebondir pour trouver l'occupation d'ici la prochaine élection présidentielle.

Démographie

Recensement : testez vos connaissances !

À l'occasion de la nouvelle campagne de recensement qui a débuté le 19 janvier, l'Insee consacre un dossier au recensement (www.le-recensement-et-moi.fr).

On y trouve cinq rubriques : « Le recensement en 9 questions », « Êtes-vous recensé(e) en 2012 ? », « Quiz : testez vos connaissances » ; « Chroniques audio » et « Répondre par Internet ».

La rubrique « Répondre par Internet » nous apprend que, « *pour la première fois cette année, les habitants de quatorze communes ont la possibilité de remplir leurs questionnaires de recensement sur Internet* ». L'agent recenseur de ces communes a pour mission de se rendre au domicile des habitants, de leur remettre une feuille de logement et une notice d'information où figurent les codes d'identification attribués au logement.

Cette expérimentation devrait s'étendre, explique l'Insee, l'année prochaine, à une centaine de communes réparties sur toute la France... avant une généralisation à la France entière.

Pour l'Insee, « *la collecte par Internet est simple et permet de gagner du temps : plus besoin de reprendre contact avec l'agent recenseur pour rendre les questionnaires ! Le même niveau de confidentialité, assure l'Insee, et la même qualité que ceux de la collecte tradi-*

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION
CHACUN DE NOUS COMPTE

Le recensement en 9 questions

Êtes-vous recensé(e) en 2012 ?

Quiz : testez vos connaissances

Chroniques audio

Répondre par internet

Quiz

14 questions pour tester vos connaissances sur le recensement.

A tout moment, vous pouvez connaître votre score en cliquant sur le bouton "Voir votre score" placé à la fin du quiz.

1. Après l'Île-de-France, quelle est la région française la plus peuplée ?

- Nord-Pas-de-Calais
- Rhône-Alpes
- Provence-Alpes-Côte-D'azur

Correction

2. Actuellement, quelle est la proportion homme/femme en France ?

- 51,6 % de femmes et 48,4 % d'hommes
- 48,9 % de femmes et 51,1 % d'hommes
- 50,5 % de femmes et 49,5 % d'hommes

Correction

3. J'ai été recensé(e) en 2011. Si je ne déménage pas, quand serai-je à nouveau recensé(e) ?

- en 2012
- en 2014
- en 2015
- en 2016 ou plus tard

Correction

tionnelle sont garantis ».

Autre rubrique, le quiz, très ludique, permet de tester, en quatorze questions, les connaissances de chacun sur le recensement.

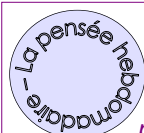
Ce quiz a les particularités de donner immédiatement la bonne réponse et l'explication de cette réponse ; et, par ailleurs, il calcule le score établi par l'internaute...

On trouve des questions sur la population des régions françaises, sur la proportion de femmes et d'hommes en France, sur la population active, sur l'utilisation des données collectées par l'Insee, sur les résidences, etc.

Alors, êtes-vous incollable ?



Le CÉAS-point-com prend ses « quartiers d'hiver »...
Il revient le 24 février...



L'entretien télévisé avec le président de la République

« *Au vrai, c'est le système coutumier de l'entretien présidentiel qui est en cause. Il est extravagant, au regard des règles démocratiques, que le président puisse encore choisir lui-même ses interlocuteurs, définir le décor et décider du style de l'émission, en fonction de sa stratégie de communication. (...) C'est la tradition de la télévision d'État, révérencieuse et soumise, qui perdure en France, dans un paysage audiovisuel pourtant privatisé et marqué par une incontournable liberté. Nicolas Sarkozy en joue comme ses prédécesseurs de droite et de gauche. Funeste et paradoxale tradition* ».

Laurent Joffrin, « Ripolnage médiatique »,
Le Nouvel Observateur du 3 novembre 2011.